

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant approbation de la convention d'intégration de  
l'Institut supérieur d'architecture Lambert Lombard à  
l'Université de Liège y compris le cadre d'extinction des  
membres du personnel**

**A.Gt 16-02-2012**

**M.B. 19-04-2012**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, notamment l'article 33;

Vu la négociation avec les délégations syndicales qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2010;

Vu la convention « Intégration de l'Architecture à l'Université : Conventions passées entre l'Université de Liège, l'ISA Lambert Lombard Liège et l'ISA Saint-Luc Liège » telle que conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2011;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

**Article unique.** - La convention conclue entre la SCRL Intercommunale d'Enseignement supérieur d'Architecture et l'Université de Liège relative à l'intégration de l'Institut supérieur d'Architecture Lambert Lombard à l'Université de Liège, en ce compris les annexes 1<sup>re</sup> à 7, est approuvée.

Bruxelles, le 16 février 2012.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-C. MARCOURT